



unesco

en coopération avec



APPEL À PROJETS

VOLONTARIAT POUR LE PATRIMOINE MONDIAL

CONSTRUIRE L'AVENIR >

Dans le cadre du Programme d'éducation des jeunes au patrimoine mondial du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Initiative de volontariat pour le patrimoine mondial (WHV) a été lancée en 2008 en collaboration avec le Comité de Coordination du Service Volontaire International (CCIVS) dans le but de mobiliser et d'impliquer les jeunes et les organisations de valorisation de la jeunesse dans la présentation et la promotion du patrimoine mondial. Aujourd'hui, l'Initiative est coordonnée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO en coopération avec Better World.

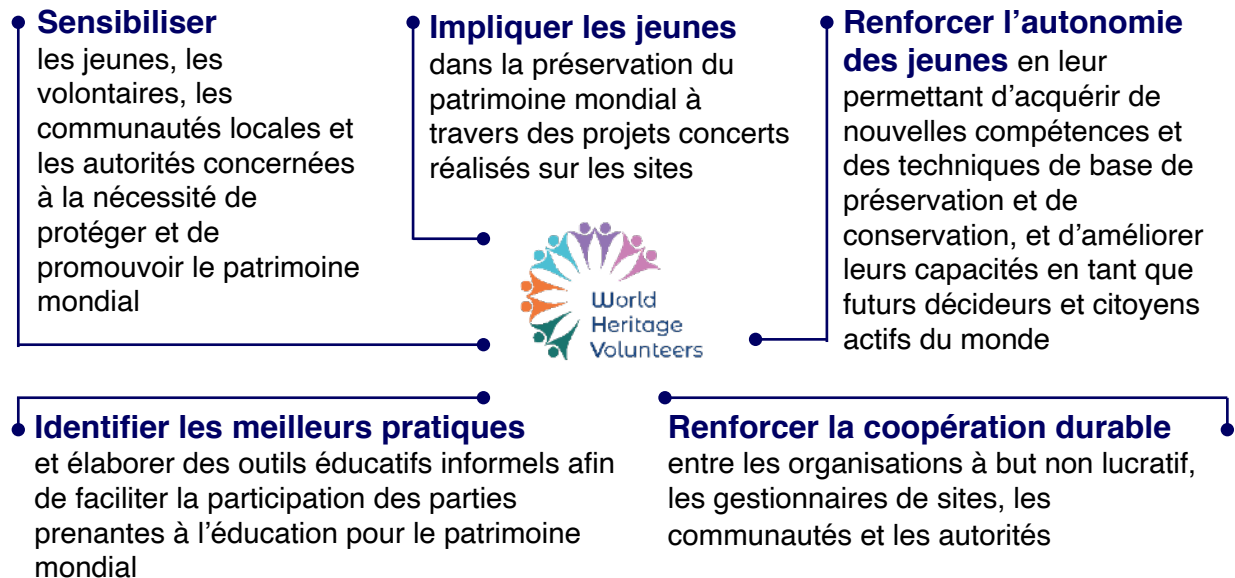
Après quinze ans d'activités fructueuses mettant en avant la jeunesse au travers de la coopération internationale et à l'occasion du 50ème anniversaire de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Initiative relève le défi des « 50 prochaines années » afin d'impliquer les jeunes, les communautés et les gestionnaires de sites dans la construction de nouvelles sociétés inclusives, dans lesquelles le patrimoine mondial constituerait une source de résilience, d'humanité et d'innovation, allant au-delà des contraintes géographiques et culturelles.

Au cours des dernières années, la résilience des organisations de l'Initiative et des partenaires locaux a permis de continuer à mobiliser les efforts et les actions des jeunes et des communautés en faveur du patrimoine mondial, et cela malgré une plus grande vulnérabilité face aux défis mondiaux qui affectent nos cultures et nos sociétés.

Fort de l'esprit de l'Initiative à travers une période de crise, l'Initiative a démontré l'importance de la participation des volontaires afin de rapprocher le passé et l'avenir au travers de leur travail sur les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces mêmes sites ne constituent pas seulement les symboles exceptionnels du patrimoine de notre humanité, mais également la source de la conscience culturelle, des moyens de subsistance et de la fierté des communautés locales dont les vies sont intrinsèquement liées à leur patrimoine.

C'est dans ce contexte de célébration et de continuité des efforts des jeunes et des volontaires pour le patrimoine que nous avons le plaisir de lancer l'**appel à projets** pour le « **Volontariat pour le patrimoine mondial 2023 – Construire l'avenir** ». Nous sommes heureux d'accueillir des partenaires historiques et de nouvelles parties prenantes afin de participer aux nouvelles activités et faisant de cette dévouée communauté un pilier solide pour soutenir les futurs travaux de conservation, de préservation et de sensibilisation au patrimoine mondial à travers le monde.

Cet appel à projets est une invitation à destination des organisations et institutions à soumettre leurs candidatures et projets pour la campagne de volontariat pour le patrimoine mondial 2023, ainsi qu'à mettre en œuvre des chantiers d'actions au sein de leurs communautés, idéalement entre avril et octobre 2023. Les projets proposés doivent contribuer au renforcement de la coopération et de l'engagement des communautés locales et des jeunes sur les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, à travers des riches activités de terrain et des rencontres interculturelles ; conformément **aux objectifs de l'Initiative de volontariat pour le patrimoine mondial**, qui doit viser à :



L'Initiative aide également toutes les parties prenantes à **intégrer l'égalité des genres** à toutes les étapes des projets et à promouvoir la diversité géographique, les échanges équilibrés entre les volontaires et la coopération régionale et interrégionale entre les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, sur lesquels se déroulent les chantiers d'action.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour être sélectionnés, les organisations candidates et les projets proposés doivent répondre à un ensemble de critères obligatoires tels que détaillés ci-dessous.

ORGANISATIONS PARTICIPANTES

- a. Le candidat doit être légalement enregistré en tant qu'organisation ou institution publique ou privée dans le pays où le projet a lieu ;
- b. Toutes les activités de l'organisation liées à l'Initiative doivent être à but non lucratif. Tous les partenariats locaux, nationaux et internationaux développés par le demandeur dans le cadre de l'Initiative doivent être soumis à l'approbation des coordinateurs de l'Initiative de volontariat pour le patrimoine mondial ;
- c. Les candidats postulant pour la première fois doivent soumettre deux lettres de recommandation/soutien d'organisations et/ou d'institutions reconnues et recommandant le candidat sur la base d'une coopération passée ou actuelle ;
- d. Les nouveaux candidats doivent soumettre une copie de leur Constitution/règlement intérieur et de leur dernier rapport d'activités dans l'une des langues officielles des Nations Unies.
- e. Chaque organisation peut proposer un maximum de 4 projets menés sur différents sites (elle peut aussi proposer de réaliser plusieurs activités sur le même site : ces dernières seront comptabilisées comme un seul et même projet, à moins qu'elles n'impliquent un ensemble complètement différent de partenaires locaux et différent substantiellement en termes d'activités et de thématiques abordées).
- f. Afin que les nouvelles propositions de projets WHV 2023 soient prises en considération, les organisations doivent avoir soumis le rapport d'évaluation des projets mis en œuvre les années précédentes.

PROJETS

- a. Doivent être organisés en lien direct avec un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ou un site inscrit sur une Liste indicative : <https://whc.unesco.org/fr/list/> ; <https://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/> ;
- b. Doivent être d'une durée minimale de 10 jours consécutifs ou non (excluant les jours d'arrivée et de départ) ; et doivent inclure le même groupe de personnes pendant toute la durée du chantier d'action ;
- c. Devraient idéalement commencer après le 1^{er} avril et se terminer avant le 15 octobre 2023 ;
- d. Doivent impliquer le plus possible de volontaires internationaux ;
- e. Doivent inclure des activités de sensibilisation et des activités pratiques liées aux sites du patrimoine mondial de l'UNESCO sur lesquels les chantiers d'action seront menés (des définitions détaillées des activités de sensibilisation et des activités pratiques de formation figurent en annexe ci-dessous) ;
- f. Doivent être élaborés en consultation avec les gestionnaires de sites et les autorités locales, en reflétant les besoins des sites ;
- g. Doivent inclure des activités pratiques de renforcement de capacités ainsi qu'une réflexion sur les questions liées au patrimoine mondial ;
- h. Doivent impliquer les communautés afin d'approfondir ses connaissances sur les questions liées au patrimoine mondial et à l'Initiative de volontariat pour le patrimoine mondial ;
- i. Doivent respecter l'égalité des genres des participants (idéalement, un nombre égal de femmes et d'hommes) et une diversité géographique (idéalement, différents pays et régions).

NOTE: Les organisations s'engagent à mettre en place leurs projets tel qu'il a été approuvé lors de sa soumission et de fournir un rapport d'activités complet (comprenant images, vidéos et autres résultats) démontrant l'engagement concert des jeunes volontaires dans le domaine du patrimoine mondial, ainsi qu'une série de questionnaires demandés. L'UNESCO doit pouvoir les utiliser à des fins promotionnelles, notamment pour la publication de contenu sur le site internet de l'UNESCO, dans la Revue du patrimoine mondial, les plateformes de médias sociaux de l'UNESCO, et pour fournir des informations aux États parties et aux agences gouvernementales concernées.

RECOMMANDATIONS

1. Le projet :

- a. Un groupe de 10 volontaires minimum offre un environnement d'apprentissage et de travail plus riche pour les participants et permet ainsi des dynamiques interpersonnelles et interculturelles plus diverses
- b. Un groupe doit idéalement être composé de volontaires internationaux, avec de préférence un maximum de deux volontaires par pays.
- c. Les projets doivent fournir une proposition alternative dans le cas où les activités de sensibilisation et les activités pratiques prévues ne peuvent pas se dérouler comme prévu.

2. L'organisation participante :

- a. Il est fortement recommandé aux organisations de participer aux réunions du volontariat pour le patrimoine mondial qui pourraient potentiellement être organisées.
- b. Si le projet proposé a déjà été sélectionné pour une (des) campagne(s) de volontariat antérieure(s), l'organisation doit démontrer la durabilité du projet, à savoir les actions ayant bien été mises en œuvre dans le passé et les besoins ultérieurs pour le développement futur du projet.

CONFIRMATION DE SÉLECTION

À la suite de la sélection des projets, une lettre de confirmation sera envoyée aux organisations sélectionnées pour la mise en œuvre de l'Initiative. Ces dernières recevront alors une liste de matériel éducatif et de communication accessible en ligne afin de les aider à mener à bien leurs activités de sensibilisation. Une communication officielle sera également envoyée, accompagnée de la liste complète des projets sélectionnés, aux commissions nationales pour l'UNESCO, aux délégations permanentes auprès de l'UNESCO, aux bureaux de l'UNESCO hors-siège et aux gestionnaires de sites.

VISITES DE PROJETS DU VOLONTARIAT POUR LE PATRIMOINE MONDIAL

Certains des projets sélectionnés peuvent faire l'objet de visites sur le terrain afin d'assurer un suivi approprié des projets et de contribuer à l'amélioration générale de l'Initiative de volontariat pour le patrimoine mondial. À l'occasion du 50ème anniversaire de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, les projets sélectionnés pourraient également recevoir la visite de spécialistes en photographie/vidéo afin de documenter une partie des activités et de produire du matériel visuel et promotionnel pour la campagne et ses partenaires. Les organisations concernées seront directement contactées afin de programmer de telles visites.

RÉUNIONS

Si des fonds budgétaires sont disponibles, les organisations seront invitées aux réunions du volontariat pour le patrimoine mondial, qui auront pour but de soutenir et d'améliorer la mise en œuvre de l'Initiative. Les organisations seront informées du format et du calendrier des réunions en temps voulu.

PROMOTION

La promotion des projets auprès d'un large public se fera grâce à une couverture médiatique papier ou numérique en s'appuyant sur le matériel promotionnel commun. Les projets sélectionnés pour la campagne auront également l'autorisation d'avoir recours aux logos de l'*Initiative WHV* et de *Patrimonito*, qui associent les projets du volontariat pour le patrimoine mondial au Programme d'éducation des jeunes au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Veuillez noter que, dans un tel contexte, les organisations ne sont **PAS** autorisées à utiliser le logo de l'UNESCO ni le logo de Better World.



Le logo de l'Initiative de volontariat pour le patrimoine mondial



Représentant un jeune gardien, le logo Patrimonito symbolise l'interdépendance de la culture et de la nature. Créé sur la base de l'emblème du patrimoine mondial, le carré central représente les créations des femmes et des hommes (la culture) et le cercle qui l'entoure représente la nature, les deux étant indissociablement liés. L'emblème est rond comme le monde, mais il constitue également un symbole de protection.

Les organisations sélectionnées recevront l'intégralité des directives de communication pour l'Initiative de volontariat pour le patrimoine mondial, y compris des instructions spécifiques sur l'utilisation du logo de l'Initiative. Elles recevront également un ensemble de matériel de présentation actualisé sur la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, le programme d'éducation au patrimoine mondial et l'initiative à utiliser pour sensibiliser et faire connaître le patrimoine mondial. Enfin, les organisations concernées recevront les fichiers de conception pour l'impressions des bannières et des t-shirts du projet de l'Initiative.

À l'occasion des célébrations du 50e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Initiative vise à documenter un maximum de projets pendant la Campagne 2023, à la fois directement par des visites ciblées sur le terrain et indirectement par l'édition des matériaux envoyés par les organisations.

L'UNESCO et Better World peuvent utiliser ces matériaux à des fins promotionnelles, entre autres pour la publication de contenus sur le site Internet de l'UNESCO, la Revue du patrimoine mondial, les plateformes de médias sociaux de l'UNESCO, et pour fournir des informations aux différents États parties et aux agences gouvernementales concernées.

MICRO-SUBVENTIONS ET FONDS DE MOBILITÉ

La campagne 2023 verra le retour des **micro-subventions**, visant à garantir aux organisations sélectionnées une compensation au moins partielle pour le travail administratif de base requis par leur participation à l'Initiative de volontariat pour le patrimoine mondial. Les fonds seront automatiquement attribués à l'issue de la mise en œuvre des activités et de l'établissement des rapports. La priorité sera accordée aux projets menés dans les pays à faible revenu, les pays à revenu moyen inférieur et les petits États insulaires en développement (PIED). Les montants seront compris entre un minimum de 100 USD et un maximum de 300 USD par projet.

En outre, un montant limité de **fonds de mobilité** sera également fourni afin de couvrir partiellement les échanges entre les organisations participantes concernées qui développent une coopération sous-régionale et régionale et des activités communes sur les thèmes et programmes transversaux clefs du patrimoine mondial, tels que le changement climatique, l'architecture en terre, le patrimoine marin, l'initiative forestière, les populations autochtones, le tourisme durable, les petites îles et le patrimoine immatériel.

Les micro-subventions et le fonds de mobilité sont rendus possibles grâce, entre autres, à l'accord de partenariat entre Better World et le **gouvernement départemental de Shinan**, en République de Corée, comprenant le site du patrimoine mondial de l'UNESCO « Getbol, étendues cotidales coréennes » et coordonnant l'Initiative de volontariat pour le patrimoine mondial.

CALENDRIER

31 décembre 2022	Date limite de soumission des candidatures.
1-22 janvier 2023	Des informations additionnelles peuvent être demandées aux organisations.
1 février 2023	<p>Annonce des projets sélectionnés.</p> <p>Des lettres de confirmations seront envoyées aux organisations sélectionnées.</p> <p>Les candidatures pour le fonds de mobilité seront ouvertes.</p>
Février/mars 2023	Des lettres de confirmation seront envoyées aux commissions nationales pour l'UNESCO, aux bureaux hors-siège de l'UNESCO et aux autorités de gestion des sites.
1 avril 2023 – 15 octobre 2023	Mise en œuvre du projet, visites du projet et documentation photo/vidéo.
Avant le 31 octobre 2023	Soumission du formulaire d'évaluation et des questionnaires, y compris des photographies, vidéos et d'un accord de copyright signé par les organisations participants concernées.
Octobre/novembre 2023	Lancement de l'appel à projets de l'Initiative de volontariat pour le patrimoine mondial 2024.

CANDIDATURES

Afin de vous impliquer et/ou de renouveler votre engagement envers la protection, la préservation et la promotion du patrimoine mondial à travers l'Initiative de volontariat pour le patrimoine mondial, veuillez remplir le formulaire de candidature en ligne en cliquant sur la case ci-dessous :

FORMULAIRE

Veillez soumettre votre candidature au plus tard le
31 décembre 2022, 23h59 CET (heure de Paris)

Si vous rencontrez des difficultés pour accéder au formulaire en ligne, ou si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter :

Francesco Volpini de Better World (francesco@1.or.kr), en ajoutant en copie Inès Yousfi du Centre du patrimoine mondial (i.yousfi@unesco.org).

ANNEXE I

DÉFINITIONS

Activités pratiques et compétences acquises lors des projets de Volontariat pour le patrimoine mondial

Le Volontariat pour le patrimoine mondial encourage la participation des jeunes à des activités pratiques de terrain, dans un environnement socialement plus dynamique qu'une salle de classe, en cours, ou sur internet.

L'environnement pratique du Volontariat pour le patrimoine mondial permet à la fois une participation active en plus des aspects théoriques. Les activités pratiques de terrain doivent contribuer à l'amélioration de la préservation des sites. Ainsi, agir signifie aider et contribuer à l'état de conservation des sites. Apprendre sur le terrain signifie apprendre par la pratique. Ces activités englobent des travaux d'entretien tels que le nettoyage, la plantation, la peinture et/ou la mise en place d'outils de communication pour l'installation des expositions ; et/ou les travaux de construction, comme par exemple construire des toilettes, ou d'autres équipements.

L'apprentissage sur le terrain n'est pas nouveau. Depuis des décennies, l'apprentissage se met en place dans des contextes éducatifs à la fois formels et informels. Dans l'enseignement professionnel, par exemple, si vous souhaitez que quelqu'un apprenne à conduire, vous aurez besoin d'une voiture. Si vous voulez apprendre à quelqu'un à cuisiner, il vous faut une cuisine. Si vous voulez apprendre la natation, vous ne pouvez pas vous en tenir uniquement à la salle de classe. Si vous voulez que quelqu'un acquière des connaissances et des compétences sur la protection du patrimoine, pour cela les sites du patrimoine mondial sont le lieu idéal.

Ces activités pratiques de Volontariat pour le patrimoine mondial offrent aux volontaires une expérience d'apprentissage complète. Cette dernière renforce leur esprit critique – allant de la théorie aux hypothèses, en utilisant la pratique pour réaliser le processus du début à la fin, et en étant par la suite apte à expliquer les résultats atteints.

Par conséquent, en participant aux chantiers d'action de Volontariat pour le patrimoine mondial, les jeunes volontaires acquièrent de nouvelles compétences qui influenceront sur leur comportement.

Une compétence est une aptitude à accomplir une activité de manière efficace : l'aptitude à mener un projet à bien. Une personne compétente veut dire une personne d'un certain degré d'expertise, d'aptitudes et d'efficacité.

Les compétences peuvent aller du savoir cognitif impliquant des idées liées à l'aptitude d'une personne à assimiler de nouvelles informations, et à sa compréhension des supports écrits, à l'image des formations pour la gestion des chantiers d'action. Elles englobent également le savoir fonctionnel tel que les compétences techniques, qui comprennent les connaissances et les aptitudes à réaliser des tâches spécifiques liées à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial, comme l'aptitude à reconnaître de la pierre à chaux ou à planter du riz. Il peut également s'agir de compétences interpersonnelles telles que la communication ou l'interaction avec autrui, tant individuellement que collectivement, par exemple en acquérant des connaissances de la part des communautés locales, qui leur transmettent les valeurs de leur patrimoine.

État de conservation des sites

L'état de conservation des sites comprend les menaces et défis de la préservation et la gestion des sites, qui demandent des actions à même de préserver leur durabilité.

Ces menaces et défis sont en général identifiés au préalable par les gestionnaires de site, et doivent être comprises par les organisations avant la soumission de leurs projets de candidature .

Sensibilisation

La sensibilisation est un processus qui offre des possibilités d'échange d'informations dans le but d'améliorer la compréhension mutuelle et de développer des compétences et aptitudes nécessaires pour permettre le changement de comportements et d'attitudes sociales. Afin d'être efficace, le processus de sensibilisation doit respecter et mettre en œuvre les besoins mutuels et les intérêts des acteurs impliqués (Principles of awareness-raising for information literacy: a case study, Sayers Richard, UNESCO Bangkok, 2006).

Les activités de sensibilisation requièrent une bonne connaissance des sites du patrimoine mondial, avec pour objectif d'apporter aux jeunes, communautés locales, touristes et parties prenantes une meilleure compréhension sur les enjeux liés à la protection du patrimoine. Ainsi, cela contribue à nourrir leur sentiment d'appropriation et à renforcer leurs capacités à réagir aux menaces qui pèsent sur les sites du patrimoine mondial. L'objectif est de produire des synergies visant à travailler ensemble pour protéger le patrimoine de l'humanité.

Le formulaire de candidature joint à l'appel à projets fournit des informations complémentaires pour vous aider à développer en détails les aspects principaux de votre projet notamment les activités pratiques et de sensibilisation.

ANNEXE II

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

LOGISTIQUE

Question: Je suis candidat pour la première fois. Combien de temps mon projet devrait-il durer ? Quelle est la taille conseillée pour un groupe de volontaires ?

Réponse: Afin d'atteindre les objectifs d'apprentissage, les chantiers d'action de Volontariat pour le patrimoine mondial devraient durer au minimum dix jours. Idéalement un projet peut durer entre deux à trois semaines, accueillant un petit groupe de volontaires nationaux et internationaux. Le groupe devrait se composer au minimum de dix volontaires, pouvant varier en fonction des activités et du nombre de volontaires nationaux qui vont rejoindre les chantiers d'action.

Q: Qu'est-ce que l'organisation hôte devrait apporter aux volontaires ?

R: Le projet de Volontariat pour le patrimoine mondial devrait apporter aux volontaires des activités significatives, une bonne coordination, des outils pour les activités sur le terrain. Mais aussi, la sécurité et l'accessibilité du lieu de vie et du lieu de travail. Les organisations devraient fournir aux participants de la nourriture, un hébergement et quand cela est nécessaire un moyen de transport local pour se rendre sur le site durant la durée totale du projet.

Q: Est-il possible de bénéficier d'une assistance de la part des coordinateurs après que le projet soit accepté ?

R: Afin d'apporter aux organisations des informations utiles sur la mise en œuvre de leurs projets, les coordinateurs proposent des réunions en ligne (utilisant des outils tel que Skype) dont la tenue se fait le plus souvent après l'acceptation officielle des projets et avant leur commencement. Les coordinateurs seront disponibles au cours de l'année pour partager avec les organisations des informations sur l'Initiative de Volontariat pour le patrimoine mondial. Ils apporteront leur assistance lorsque cela est possible, pour toutes questions, et ce à compter du processus de sélection.

ASPECT FINANCIER

Q: Est-ce que les organisations doivent prendre en charge le coût du voyage des volontaires jusqu'au lieu du projet de Volontariat pour le patrimoine mondial ?

R: Les organisations ne doivent pas prendre en charge le coût relatif au voyage des volontaires nationaux ou internationaux. Chaque volontaire est tenu d'organiser son propre voyage depuis son pays d'origine jusqu'au pays où se tient le projet de Volontariat pour le patrimoine mondial. Les organisations doivent apporter aux volontaires les informations nécessaires pour rejoindre le lieu d'arrivée, y compris des détails sur ce qu'il faut apporter (par exemple un sac de couchage, une tenue de travail, etc...).

Q: Est-ce que les organisations peuvent demander aux volontaires de payer un droit de participation ?

R: Bien que la participation aux chantiers d'action du Volontariat pour le patrimoine mondial devrait être gratuite pour les volontaires, les organisations peuvent demander un droit de participation à ces deniers si cela est nécessaire. Cependant, les volontaires devraient prendre en compte que les frais qu'ils auront à payer ne devraient pas couvrir la totalité des

dépenses liées au projet. Les frais de participation représentent une partie des frais du projet. Le reste des dépenses sera pris en charge par l'organisation elle-même (via des sponsors et des partenaires). Toutefois, le montant demandé devrait être raisonnable afin qu'il ne représente pas une charge trop importante pour le volontaire. Par conséquent, le montant indiqué dans le dossier de candidature fait référence aux frais individuels dont chaque volontaire doit s'acquitter.

ACTIVITÉS

Q: My project does not foresee specific practical activities. Will it be accepted?

A: It is essential to include hands-on activities in the programme of a WHV action camp. Without them, volunteers will not have the opportunity to gain new skills and to live a complete learning experience in contact with the site. The practical activities should be well detailed and meaningful: they could include maintenance, construction and renovations work, such as cleaning, painting, building facilities, when possible, etc. The structure of such activities should be developed in consultation with site managers and local authorities.

RECRUITMENT AND SELECTION OF VOLUNTEERS

Q: Mon projet ne prévoit pas d'activités pratiques spécifiques, sera-t-il accepté ?

R: Il est essentiel d'inclure des activités de terrain dans le programme relatif aux chantiers d'action du Volontariat pour le patrimoine mondial. Sans ces activités de terrain, les volontaires n'auront pas l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences, ni de vivre une véritable expérience instructive sur le site. Les activités pratiques devraient être bien détaillées et significatives, pouvant inclure un travail de maintenance, de construction et de rénovation, par exemple : nettoyer, peindre, construire des installations quand cela est possible, etc...). La mise en œuvre de ces activités devrait se faire en concertation avec les gestionnaires de site et les autorités locales.

Recrutement et sélection des volontaires

Q: Comment puis-je recruter des volontaires ?

R: Les organisations peuvent communiquer les offres de recrutement (par un appel à candidature présentant les critères de sélection bien définies) sur leur site internet ou sur les réseaux sociaux, parmi leurs contacts d'organisations partenaires et parties prenantes telles que des écoles, ou en organisant des portes ouvertes ou des sessions d'information, aussi à travers d'autres plateformes en ligne de volontaires, où à l'occasion de représentations extérieures, etc...

Q: Qui est en charge du recrutement et de la sélection des volontaires ?

R: Les organisations sont responsables du recrutement et de la sélection des volontaires. A la suite du processus de sélection, chaque projet est publié sur le site internet suivant : <http://whc.unesco.org/fr/pmvolontariat/>, accompagné d'une description du projet et de l'adresse mail des organisateurs. Les organisations sont contactées directement par les volontaires qui aimeraient participer aux chantiers d'action du Volontariat pour le patrimoine mondial. Il est donc nécessaire de préparer une procédure de sélection afin de traiter les candidatures des volontaires intéressés. Nous vous rappelons que le Centre du patrimoine mondial et Better World ne se chargeront pas du placement des volontaires dans les chantiers d'action du Volontariat pour le patrimoine mondial.

Q: Que faire lorsqu'un volontaire a besoin d'un visa ?

R: Les organisations peuvent délivrer une lettre d'invitation officielle pour les volontaires ayant besoin d'un visa pour entrer dans le pays au sein duquel le projet est organisé. Nous vous rappelons que le Centre du patrimoine mondial et Better World ne seront pas en mesure de délivrer une lettre d'invitation au nom de l'organisateur.